



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 615-11-8

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le règlement numéro 615-11-8 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson ».

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 11 avril 2018.

Antoine Banville
Directeur des affaires juridiques et greffier